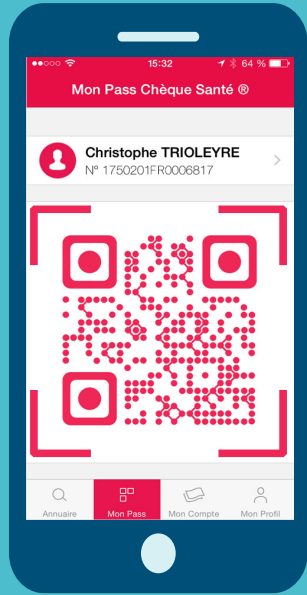


Sophrologue



Simple et sécurisé

Encaissez vos honoraires par un simple scan du QR Code affiché sur le mobile de votre patient ou par la saisie de son identifiant inscrit au-dessous du QR Code.



Téléchargez gratuitement l'App mobile Chèque Santé®



www.chequesante.com

contact@chequesante.com

Du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00

09 72 41 36 14

Prix d'un appel local

La presse en parle !



SAS au capital de 354 648 € RCS Montpellier 802 966 101 - CAP OMEGA - Rd point B. Franklin - CS 39521 - 34960 Montpellier Cedex 2 - septembre 2015



Acceptez les règlements par Chèque Santé®

Chèque Santé®, 1^{er} titre prépayé de prévention santé

Chèque Santé® une solution **care labs**



CHEQUE SANTE



Chèque Santé®, le compte santé de vos patients

- Véritable porte-monnaie électronique, il peut être alimenté par l'employeur, le comité d'entreprise ou le CCAS, la mutuelle ou même par un proche
- Existe sous 3 formes : application mobile, carte et coupon imprimé.

Chèque Santé®, des services adaptés à vos besoins

- L'annuaire de tous les praticiens affiliés pour une recherche par :
 - Nom
 - Profession
 - Géolocalisation
- La prise de rendez-vous directe

Chèque Santé®, un moyen de paiement

Un règlement en 4 étapes :

1. Votre patient vous présente son code Chèque Santé®
2. Vous vous connectez à l'application ou sur le site Internet Chèque Santé®
3. Vous facturez le montant habituel de vos honoraires
4. Vous recevez votre règlement sous 48h

Rejoignez le 1^{er} dispositif qui garantit le paiement de vos patients

Comme des milliers de praticiens de santé,

rejoignez le réseau Chèque Santé®



Rapide, inscrivez-vous en 2 minutes sur le site chequesante.com rubrique " INSCRIPTION "



Facile, vos patients vous retrouvent dans l'**annuaire** Chèque Santé® pour prendre **rendez-vous**



Automatique, vous recevrez vos honoraires **sous 48h**, par virement sur votre compte bancaire



100% sécurisé, un système français soumis à une double sécurité : sécurité bancaire et données de santé

LES
+

Vos patients peuvent :

- Accéder à des prestations rarement prises en charge par leur complémentaire santé
- Adopter une attitude préventive face à la santé

